

1. EDITORIAL

Depuis 2015, dans le cadre d'un cofinancement par le Conseil Départemental et le FSE, l'ARSEA intervient pour de l'accompagnement professionnel (AP) auprès des bénéficiaires du RSA de l'Euro métropole.

L'ARSEA assure également l'accompagnement social dans les agences Pôle Emploi dans le cadre du dispositif « Accompagnement global » (AGLO), en binôme avec un conseiller Pôle Emploi, sur les secteurs de l'Euro métropole et du sud du département.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

L'ACTIVITE – NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES

Sur l'AP

En 2018	En 2017
241	280

Sur l'AGLO

En 2018	En 2017
567	1014

La baisse des chiffres entre 2017 et 2018 s'explique par les difficultés de recrutement rencontrées au cours de l'année 2018.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Accompagnement professionnel :

Grâce à la formation sur la création et l'animation d'ateliers, les premières actions collectives ont été mises en place accueillant des groupes de 5 à 10 personnes.

En cours d'année, le recrutement d'une nouvelle CIP avec une spécialité sociale amène une plus-value au service et permet une réelle complémentarité avec la CIP déjà en poste.

En fin d'année 2018, le service de l'accompagnement professionnel a déménagé, occupant ainsi les mêmes locaux que le service « RSA Santé ». Cette mutualisation favorise des échanges interservices, bénéfiques à l'accompagnement des bénéficiaires.

Accompagnement global :

Le déménagement a également profité aux salariées de l'accompagnement global, apportant des ressources supplémentaires pour débloquer certaines situations.

3.1. Nature des difficultés

Accompagnement professionnel :

La précarisation des situations entraîne des difficultés pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires. En effet, tant que certains freins sociaux ne sont pas levés, les conditions sont moins favorables pour trouver un emploi.

Par ailleurs, les portefeuilles parviennent à se remplir mais nous avons pressenti en fin d'année, une certaine course aux bénéficiaires de la part de quelques opérateurs, l'enjeu étant de « remplir » les portefeuilles de personnes accompagnées pour se caler aux objectifs quantitatifs attendus dans les conventions.

Accompagnement global :

Un turn-over important et des difficultés de recrutement sur le service de l'accompagnement global ont entraîné une baisse dans le nombre de personnes suivies sur certains secteurs. Ce point a été relayé aux agences Pôle Emploi et un travail sera réalisé en 2019 pour éviter des carences de postes trop longues.

3.2. Partenariat

Accompagnement professionnel :

Le partenariat avec la ville est un atout pour le service. Cependant, nous avons pu constater que le service accompagnement professionnel n'était pas toujours bien identifié et repéré par les différents acteurs de l'insertion professionnelle (organismes de formation par exemple). Ainsi, nous souhaitons approfondir les relations partenariales entretenues avec les différentes entreprises d'insertion par exemple ou encore celles avec la mission locale adulte.

Accompagnement global :

Le partenariat est plus compliqué pour l'équipe de l'accompagnement global puisque l'interlocuteur privilégié et premier partenaire de l'action est Pôle Emploi, avec lequel l'ARSEA n'a pas directement signé de convention. Ainsi dans ce contexte le cadre d'intervention n'est pas optimal et ne correspond pas aux attendus de chacun. Par ailleurs, du fait du turn over des salariés de l'ARSEA, ce partenariat a été quelque peu fragilisé sur certaines agences.

Néanmoins, globalement le partenariat reste satisfaisant, les professionnels de l'ARSEA étant pleinement repérés et reconnus dans leurs missions. Les différents acteurs sont convaincus de l'intérêt du dispositif qui reste celui le plus efficace en matière de sortie positive et de retour à l'emploi.

3.3. Travail avec les bénéficiaires

Problématiques rencontrées Accompagnement professionnel :

Le profil du public n'est pas toujours proche de l'emploi. En effet, on constate une méconnaissance du dispositif et de monde du travail en général. De plus, il arrive régulièrement que les démarches sociales nécessaires ne soient pas encore réalisées (personnes avec difficultés de santé qui nécessite des démarches, reconnaissance travailleur handicapé, difficulté de la langue, mobilité, mode de garde).

Nous avons relevé qu'un nombre important de personnes nécessite un accompagnement particulier du fait de leur santé mentale encore fragile et de leur envie de trouver un emploi. Aucun dispositif actuel ne permet un accompagnement adapté aux besoins de ces bénéficiaires. En effet, dans l'accompagnement RSA Santé, la priorité n'est pas l'emploi, autant que la santé n'est pas l'axe prioritaire retenu dans le cadre de l'accompagnement professionnel.

L'ARSEA réfléchit à la possibilité d'offrir un accompagnement adapté pour ces personnes.

Problématiques rencontrées Accompagnement global :

Une grande partie des démarches effectuées concerne l'accès au logement, l'accès aux droits ainsi que les diagnostics de situations budgétaires. En parallèle d'autres démarches sont réalisées : Santé, aides financières.

Les travailleurs sociaux réalisent un grand travail d'orientation et de conseils pour permettre aux personnes d'avancer sur leurs problématiques auprès de professionnels spécialisés (dans le domaine de la santé par exemple).

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Accompagnement professionnel :

Afin d'améliorer la qualité de notre accompagnement, une analyse des profils des bénéficiaires est en cours de réalisation. Celle-ci nous permettra de faire un point chiffré sur les différents profils des personnes accompagnées. Suite à cela, nous pourrions envisager que le service se spécialise et crée de nouveaux partenariats et projets pouvant répondre aux problématiques constatées.

Accompagnement global :

Le directeur et la chef de service ont entrepris de rencontrer les agences Pôle Emploi dans le but d'améliorer le partenariat avec cet acteur essentiel. Puisque les salariés de l'ARSEA travaillent au sein des agences, il nous semble indispensable de réfléchir à la mise en place de conventions par agences, respectant ainsi les spécificités du fonctionnement de chacune d'entre elles, tout en délimitant un tronc commun dans cette collaboration opérationnelle.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2018

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	6,12	0,12		6			
CDD	0,10		0,10				

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Accompagnement professionnel :

Le bilan de l'accompagnement professionnel est positif, de nouvelles idées émergent et une volonté d'offrir un service de qualité va permettre d'améliorer l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA au plus près de leur besoin et favoriser ainsi une remise à l'emploi.

Accompagnement global :

L'année 2018 a été ponctuée par différentes difficultés de recrutement fragilisant la relation partenariale avec les agences pôle emploi.

Cependant, la stabilisation de l'équipe et les nouvelles relations créées et entretenues vont permettre au dispositif de retrouver son efficacité. La nouvelle cartographie Pôle Emploi nous permettra également de créer un 5^{ème} poste de travail, ceci pour intervenir notamment dans la nouvelle agence Seyboth et d'augmenter le temps de présence sociale sur les agences moins pourvues.

L'ARSEA est toujours en demande d'une convention tripartite avec le Conseil Départemental et Pôle Emploi. En effet, actuellement, aucun lien contractuel n'est établi avec ce dernier.